



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2020-03-023

PUBLIÉ LE 31 MARS 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2020-03-30-002 - Arrêté n°2020-0253 accordant délégation de signature à Mme Corinne SIMON, sous-Préfète, chargée de mission auprès du Préfet du Cher durant la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2020-03-30-002

Arrêté n°2020-0253 accordant délégation de signature à  
Mme Corinne SIMON, sous-Préfète, chargée de mission  
auprès du Préfet du Cher durant la gestion de la crise  
sanitaire liée au COVID-19



PRÉFET DU CHER

Préfecture  
Direction de la citoyenneté

**ARRÊTÉ N° 2020-0253**  
**accordant délégation de signature à Mme Corinne SIMON**  
**sous-Préfète, chargée de mission auprès du préfet du Cher durant la gestion**  
**de la crise sanitaire liée au COVID-19**

-----

Le Préfet du Cher,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements,

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER en tant que préfet du Cher,

Vu la décision du 24 mars 2020 du Ministre de l'Intérieur affectant Mme Corinne SIMON, sous-Préfète hors classe détachée dans le corps des administrateurs civils, comme chargée de mission auprès du préfet du Cher durant la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19, à compter du 24 mars 2020,

Vu l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature conférée à Mme Corinne SIMON,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire n° NOR INT J 0500073C du 30 juin 2005 relative à la communication institutionnelle à l'échelon territorial,

Vu l'arrêté n° 2017-1-399 du 28 avril 2017 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Sur la proposition de la Secrétaire générale,

1/2

## ARRÊTE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Mme Corinne SIMON, sous-Préfète hors classe détachée dans le corps des administrateurs civils comme chargée de mission auprès du préfet du Cher durant la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les documents et correspondances relatifs aux matières relevant des attributions du cabinet et des services rattachés,
- l'expression des besoins afférents au budget de fonctionnement de la préfecture pour les centres de responsabilité relevant des services du cabinet.

**Article 2** : Délégation de signature est en outre donnée pour l'ensemble du département à Mme Corinne SIMON à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence lorsqu'elle assure le service de permanence du corps préfectoral.

**Article 3** : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Corinne SIMON et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 30 mars 2020

Le Préfet

Signé: Jean-Christophe BOUVIER